

## AVIS PUBLIC

---

### CHANGEMENT DE LIEU POUR LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAC-DES-ÉCORCES DU 19 AOÛT 2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le conseil municipal a décrété lors de la séance du 8 juillet 2024 par sa résolution n° 2024-07-8743, que la **séance ordinaire du 19 août 2024 se tiendra en l'église secteur Val-Barrette située au 114, rue Picardie à l'heure habituelle, soit à 19h.**

Donné à Lac-des-Écorces, ce 1<sup>er</sup> jour d'août 2024.



Nathalie Labelle  
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Labelle, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié ou fait publier l'avis public concernant le changement de lieu de la tenue de la séance ordinaire du 19 août 2024 aux endroits prescrits le 30<sup>e</sup> jour de juillet 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> jour d'août 2024.



Nathalie Labelle  
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe